

COMMUNE DE PLOUGAR

BULLETIN D'INFORMATION

LUNDI 01 FEVRIER 2010

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2010

Le Conseil municipal s'est réuni le 18 janvier 2010 à 20h30 sous la présidence de Mme Marie-France MINGAM, Maire. L'ensemble des membres étaient présents. Les questions suivantes ont été examinées et approuvées à l'unanimité :

Une décision modificative budgétaire s'élevant à 2010 € et concernant l'avance faite à l'entreprise Eurovia Bretagne dans le cadre du marché à bons de commande pour les travaux de voirie 2009 a été adoptée.

Section investissement : une délibération a été prise afin de permettre le règlement de factures reçues en 2010, pour des travaux exécutés fin 2009, et devant être mandatées sur le budget 2010 avant le vote de ce dernier pour un montant total de 28 812.81 € T.T.C.

Régime indemnitaire de la filière administrative : une prime exceptionnelle a été votée afin de pouvoir régulariser la situation, suite à la décision prise lors du Conseil du 16.11.2009.

Mise en place d'une convention entre les communes de Bodilis et Plougar pour la mise à disposition par la commune de Bodilis à la commune de Plougar de l'animateur sportif et culturel, à compter du 01.01.2010.

Il a aussi été décidé par l'assemblée que cet agent ayant été recruté dans le cadre d'un C.A.E. pour une durée d'un an serait également présent sur la commune au service technique à raison de deux jeudis par mois.

Projet « Mairie/Espace culturel » : des devis avaient été demandés à plusieurs architectes. L'architecte qui se verra confier la mission de maîtrise d'œuvre déduira du montant de ses honoraires « cette pré-étude ».

Columbarium : les travaux ont été achevés fin 2009. Un règlement intérieur sera mis en place.

Questions diverses :

- Versement d'un acompte de 2000 € au C.L.S.H. (Centre de Loisirs Sans Hébergement) de Bodilis-Plougar-Plougourvest sur la subvention 2010
- Renouvellement du contrat de maintenance avec la SA Bodet (Trémentines 49340) pour la vérification de l'installation paratonnerre de l'église ainsi que la vérification des 2 cloches pour un montant annuel de 226.45 H.T.
- Indemnités diverses par les assurances : 1 506.71 € pour les vitraux de la Chapelle et 4 780 €, suite à la plainte déposée, pour les tags sur bâtiments publics.
- Projet de vide-grenier/brocante au quartier de Lanneunvet (le 1^{er} dimanche du mois de mars à novembre 2010) : accordé. Les règles de sécurité et de propreté du domaine occupé devront être respectées.

URBANISME/DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- Pour l'extension d'un bâtiment de stockage par M. LE NAN Jean-Claude.

RECENSEMENT DE LA POPULATION DE PLOUGAR

La collecte a commencé le 21 janvier et se terminera le 20 février 2010

Les agents recenseurs sont munis d'une carte officielle tricolore sur laquelle figure leur photographie et la signature du Maire. Sophie CREN de Langeoguer est chargée de la partie ouest de la commune avec la D30 comme limite de district et Mathieu BODILIS de Trémagon est chargé des hameaux de Belle Vue, de Kéroulédic ainsi que de la partie est de la commune avec comme limite de district la D30 également. Chacun de ces agents est tenu au secret professionnel.

Vos réponses resteront confidentielles.

Les agents recenseurs vous remettent les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Si toutefois l'agent recenseur n'est pas encore passé le 10 février, vous pouvez nous le signaler en mairie. **Merci de votre participation qui est essentielle et obligatoire.** Nous vous demandons donc de réserver un accueil chaleureux à ces agents.

RECENSEMENT DES JEUNES

En application du décret n° 2002-446 du 29 mars 2002, **les Françaises et les Français nés entre le 1^{er} janvier 1994 et le 31 mars 1994 sont tenus de se faire recenser avant le 15 avril 2010, dès qu'ils ont 16 ans.** Cette démarche est obligatoire. Un récépissé de recensement sera remis à chacun, ouvrant droit à l'inscription à plusieurs examens et à la conduite accompagnée.

CLUB DES AINES

Mardi 23 février à St Servais : sélection dominos et belote.

A l'occasion du Mardi-Gras, le club organise pour ses adhérents un **repas le Mardi 02 mars à midi,** suivi des jeux habituels.

Lundi 08 mars à Plougar : jeu « le savez-vous » à 14h

ENSEMBLE PAROISSIAL BERVEN-LAMBADER

Horaires des messes :

Plouzévédé : chaque samedi soir à 18 h.

Messe le dimanche matin à 10h30 :

Plougar : tous les 1^{ers} dimanches du mois

Plouvorn : tous les 2^{èmes} et 4^{èmes} dimanches du mois

St Vougay : tous les 3^{èmes} dimanches du mois

Trézilidé : tous les 5^{èmes} dimanches du mois

Relais paroissiaux : Mme Jeanne Pinvidic : 02.98.68.50.47., Mme Yvonne Ederm : 02.98.68.53.96., Mme Paulette Moysan : 02.98.68.52.74. et Mme Anne-Marie Salmas : 02.98.68.54.28.

ADMR SAINT VOUGAY-PLOUGAR, BODILIS et sa région

ADMR SAINT VOUGAY et sa REGION 6 venelle du sabotier 29440 Saint Vougay

tel: 02 98 29 58 73 email : saintvougay@admr29.org

Le bureau est ouvert au public le mardi de 9 heures à 12 heures 30, ou sur rendez-vous le lundi et le vendredi.

En cas d'urgence appeler : Monique Bramoullé : 02.98.69.93.43., Armelle Prigent : 02.98.69.95.55. et Denise Herry : 02.98.68.55.93

RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES

Dates de permanence pour le mois de février 2010 :

- à **Bodilis** (en Mairie) : exceptionnellement les permanences sont annulées
- à **Plougourvest** (en Mairie) : les mercredis 02, 16 et 30 (entre 13h30 et 17h)
- à **Plouzévé** (en Mairie) : les jeudis 03 et 17 (entre 9h et 12h15)

- **les temps d'éveil : à Plouvorn le 08, à Plouneventer le 10 et à Landivisiau le 4.**

Pour tous renseignements et inscriptions, les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le **Relais Parents Assistantes Maternelles au 02.98.24.97.15. ou sur adaje-landivisiau@wanadoo.fr**

ASSOCIATION DES RIVERAINS DE LA B.A.N.

L'assemblée générale de l'association des riverains de la B.A.N aura lieu le vendredi 19 février à 18h30 à la salle d'activités de Plougourvest (dir Landi en face du stade).

Ordre du jour :

- Compte-rendu des réunions de la commission consultative de l'environnement et problèmes posés (délocalisation, vols nocturnes, qualité de l'air, P.E.B ...)
- Evolution du nombre d'adhérents
- Compte-rendu financier
- Présentation par Claude Le Verge de l'enregistreur de bruits ; les données de cet appareil sont accessibles par Internet : **www.eans.net**
- Elections au C.A
- Questions diverses

L'assemblée s'achèvera par le pot de l'amitié.

CAISSE LOCALE GROUPAMA

Contrôle extincteurs : une vérification groupée des extincteurs est programmée le lundi 8 février 2010 de 14h00 à 17h00, dans l'allée aux boules. Le coût de la vérification sera pris en charge par la Caisse Locale. Les sociétaires qui souhaitent faire l'acquisition d'un appareil pourront le faire à cette occasion. Une partie du coût de l'achat (15%) sera pris en charge par la Caisse Locale, dans la limite d' 1 appareil par sociétaire.

VIDE-GRENIERS, BROCANTE DE LANNEUNVET EN PLOUGAR

Organisation, en extérieur et sans réservation, tous les 1ers dimanches du mois du mois de mars 2010 au mois de novembre 2010 (inclus).

Prochaine date le dimanche 07 mars 2010 de 7 h à 18 h (accueil des exposants dès 6 h).

Tarifs exposants: 3 € le mètre linéaire.

ENTREE GRATUITE pour les visiteurs.

Pour tous renseignements : 06.65.41.00.97. ou 02.98.68.57.41.

Mail: breizh-broc@live.fr

Lien internet: <http://breizh-brocante.e-monsite.com>

A.D.S.L.

Aujourd'hui certaines personnes n'ont pas accès à l'A.D.S.L. Ils peuvent se rapprocher, s'ils le souhaitent, de l'association « BODILIS Haut Débit » pour une mise en service avant l'été 2010.

Prendre contact avec la Mairie de Saint Derrien (02.98.68.52.44.) le plus rapidement possible.

ORDURES MENAGERES

Nous vous demandons de bien vouloir mettre vos poubelles dans les conteneurs prévus à cet effet et d'être vigilants sur le tri de vos ordures suivant la catégorie de vos déchets (emballages, papier et verre).

Merci aussi de ne pas mettre d'objets dans les conteneurs ou à même le sol. Ceux-ci sont réservés exclusivement aux ordures ménagères et au tri sélectif. Les cartons, bidons de pétrole ou tout autre objet encombrant doivent être portés directement à la déchetterie.

DEGRADATIONS

A chaque vacances scolaires, nous déplorons des dégradations sur des bâtiments communaux et au terrain de foot. Les vacances de février arrivent, nous vous rappelons que les enfants sont sous la responsabilité des parents. En cas de dégradations, des plaintes seront déposées.

COUPES DE BOIS

Nous vous rappelons qu'une demande préalable doit être effectuée en mairie avant de procéder à des coupes de bois sur chemins ou terrains communaux.

Informations diverses :

- Recherche personnel pour la plantation d'échalotes à partir du 15 février 2010. Pour tous renseignements vous pouvez contacter Laurent Le Borgne Tél. : 06.60.54.70.04. de préférence après 20 h.
- Logement de type 1, (ancienne mairie) en rez de chaussée, libre mi-mars, surface 24 m². prendre contact pour toute information avec Mme MONOT Karine, Habitat 29, au 02.98.85.77.92 ou vous faire connaître en mairie.
- A vendre belle maison contemporaine : hall d'entrée, cuisine aménagée et équipée ouverte sur salon séjour 40 m², arrière cuisine, pièce salle tv, wc, bureau, buanderie, 5 chambres, salle de bain, mezzanine. Décor soigné.
Cour bitumée, jardin clos d'environ 2000 m². Tél : 02.98.68.51.67.
- **Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie** : tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h. Le vendredi après-midi, uniquement sur rendez-vous.
- **En cas de besoin, vous pouvez contacter :**
- **Madame MINGAM Marie-Françoise : 06.10.81.25.69.**
- **Monsieur HERRY Pascal : 06.60.19.84.63.**
- **Monsieur LE BORGNE Laurent : 06.60.54.70.04.**
- **Monsieur LE NAN Dominique : 02.98.68.57.62.**

***LE PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL PARAITRA
LE LUNDI 01 MARS 2010***

(communiqués à remettre en Mairie pour le lundi 22 février à midi au plus tard, merci. Il ne sera pas fait de rappel. Vous pouvez adresser vos articles par mail de préférence à l'adresse suivante : mairie.plougar@wanadoo.fr)